



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Pôle missions territoriales**

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'INDRE**

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol soumise à la réalisation d'une étude
préalable relative à la compensation collective agricole sur la commune de BAUDRES

PC 036 013 22 N0005

Aux termes du rapport de présentation soumis pour avis à la commission en date du 19/01/2023 sous la présidence de Madame Hélène BURGAUD-TOCCHET, Directrice départementale adjointe des Territoires,

Considérant que :

- Le projet impacte environ 50 hectares de terres agricoles déclarées en cultures (44%) et jachères (56%) à la PAC en 2022 ;
- Les zones humides identifiées dans le cadre du projet ont été évitées par le porteur de projet ;
- La nature du sol est pauvre du point de vue agronomique ;
- Le projet est compatible avec l'exercice d'une activité agricole;

Au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

**La commission rend un avis FAVORABLE au projet
à 8 voix POUR avec la recommandation mentionnée ci-dessous, 6 voix CONTRE
et 3 ABSTENTIONS**

**Le maintien de l'activité agricole sur le site sera pérennisé par la rédaction
d'un bail entre la commune et l'exploitant**

La Directrice Départementale
des Territoires Adjointe

Hélène BURGAUD-TOCCHET